




## Encodage des pesées via P@DDOC

L'application P@DDOC vous permet dorénavant d'encoder les pesées réalisées sur vos agneaux. Il vous suffit de cliquer sur l'onglet « Pesées » dans P@ddoc situé à droite de l'inventaire.

Marche à suivre :

- Encoder la date de pesée (par défaut la date du jour s'affiche)
- Ensuite chercher vos animaux dans le menu de gauche (en tapant les 4 derniers chiffres ou via le menu déroulant)
- Encoder le poids de l'animal dans le menu de droite
- Encoder le type d'élevage (herbage ou bergerie ou mixte)
- Répéter l'opération pour tous les animaux pesés
- Un tableau se génère en dessous avec un récapitulatif des pesées encodées avec possibilité de correction
- Enregistrer le tableau récapitulatif en cliquant sur : 

En cas d'erreur sur la boucle de l'animal, vous pouvez supprimer la ligne via la petite corbeille rouge.

Vous pouvez également corriger le type d'élevage, le poids et la date dans le tableau récapitulatif avant de traiter.

## Ajout de la mention « suivi croissance » sur les certificats d'ascendance

Le Conseil d'Administration souhaite apporter de la valeur ajoutée dans les documents des éleveurs qui participent au programme des pesées. C'est pourquoi une mention spéciale « suivi croissance » apparaîtra sur les certificats d'ascendance des éleveurs qui participent au programme de pesées et qui répondent aux conditions suivantes :

- L'animal doit avoir été pesé 3 fois entre 5 et 136 jours d'âge
- Au moins une des 3 pesées doit avoir été réalisée par un agent d'Elevéo
- Les pesées réalisées par l'éleveur doivent avoir été encodées dans P@ddoc au plus tard dans les 72h.

Ces poids permettent de calculer des poids à âge type (PAT) à 10, 30, 60, 90 et 120 jours.